

Spécifications des contrats à terme marchandises en France

CONTRAT A TERME MAÏS	
Taille du contrat	Cinquante tonnes
Origine	Union Européenne
Qualité	<p>Maïs jaune/roux, de qualité saine, loyale et marchande :</p> <p>humidité : base 15%, maximum 15,5%, grains brisés : base 4%, maximum 10%, grains germés base : 2,5%, maximum 6%, impuretés grains : base 4%, maximum 5%, impuretés diverses : base 1%, maximum 3%</p> <p>Le total des grains brisés, germés, impuretés grains et impuretés diverses ne peuvent excéder 12%. Les réfections et autre exigences se font conformément à la formule Incograin n°23 et l'addendum technique n°5.</p> <p>Le sous-jacent est réputé être un produit conventionnel, à savoir un produit sans risque OGM, c'est-à-dire un produit ne contenant aucun organisme génétiquement modifié ou, pouvant en contenir fortuitement conformément à la réglementation communautaire.</p>
Echéances	7 échéances cotées en permanence parmi : novembre (X), janvier (F), mars (H), juin (M), août (Q)
Prix	Exprimé en euro par tonne métrique livrable en silos agréés : Bayonne : <i>silo Maïsica</i> / Blaye : <i>silo Semabla</i> / Bordeaux : <i>silos d'Aquitaine Invivo, SPLB, Sobtran</i> / La Rochelle Pallice : <i>silos Sica Atlantique, Socomac</i> / Nantes : <i>silo Sonastock</i>
Echelon Minimum de Cotation	0,25 Euro par tonne métrique, soit 12,50 Euro par contrat Cotation sous la forme de 3 entiers et 2 décimales
Clôture d'une échéance	Le 5 du mois d'échéance à 18 h 30. En cas de fermeture du marché, la clôture a lieu la journée de négociation suivante.
Jour de Notification	La première journée de négociation suivant la clôture d'une échéance
Période de livraison	Du premier jour de négociation suivant le jour de clôture au dernier jour de négociation du mois d'échéance
Horaires du marché	Sessions de négociation : 10 h 45 – 18 h 30